



Modèle interne IRB : évolutions réglementaires

Identification et impact des périodes de ralentissement économique

L'EBA poursuit sa démarche d'ajustement des contraintes portant sur les modèles internes IRB (*future of the IRB*) avec deux nouvelles versions de documents consultatifs portant sur la définition d'une période dite *downturn* et le calibrage de la marge *downturn* pour les modèles LGD et CCF.

Ces éléments confirment l'attente d'une revue en profondeur de certains modèles, également en lien avec les sujets en cours sur la nouvelle définition du défaut. Conformément aux articles 181 (1) (b) et 182 (1) (b) du CRR, les estimations de LGD devraient refléter un ralentissement économique, si ces valeurs sont plus prudentes que les moyennes à long terme correspondantes. La spécification de la nature, de la durée et de la sévérité d'un ralentissement économique est décrite dans le document **EBA/CP/2018/07**. Les méthodes utilisées pour déterminer la LGD et le CCF en ralentissement économique sont elles-mêmes soumises au document **EBA/CP/2018/08**.

Les deux documents s'appuient sur un précédent document de consultation (EBA/CP/2017/02) et prennent en compte les retours d'expérience importants de l'industrie. En conséquence, les méthodologies ont été simplifiées, en particulier en ce qui concerne l'identification d'un ralentissement économique ainsi que les méthodologies requises pour l'estimation LGD en ralentissement économique (*downturn LGD*). Des challenges sont toujours attendus au sujet de la disponibilité des LGD observés sur 20 ans, et des possibles marges de conservatismes et de méthodes d'estimations de LGD *downturn* résultantes.



Il est également important de noter que l'EBA s'attend à ce que le RTS et les Directives entraînent des changements majeurs pour un nombre important de systèmes de notation (et nécessiteront donc une approbation réglementaire).

Calendrier

Les consultations se poursuivront jusqu'au 22 juin 2018. La finalisation des deux documents de consultation est prévue pour la fin de 2018. Le projet de lignes directrices sera inclus dans les lignes directrices de l'EBA sur l'estimation de la PD et de la LGD et le traitement des actifs en défaut de novembre 2017 (EBA/GL/2017/16) et, par conséquent, dans un calendrier correspondant pour la mise en œuvre (mise en place progressive au plus tard fin 2020 pour la mise en œuvre finale).

Identification d'un ralentissement économique (EBA/CP/2018/07)

Le ralentissement économique est défini par trois aspects, à savoir sa nature, sa sévérité et sa durée et est identifié par les étapes suivantes :

Étape 1 : Identification des facteurs économiques pertinents et de leur sévérité

- Nature d'un ralentissement économique : précisée par les facteurs économiques explicatifs ou indicateurs du cycle économique pour le type d'exposition considéré :
 - les facteurs économiques sont listés dans le CP : PIB, taux de chômage sont obligatoires pour tout type d'exposition,
 - facteurs économiques supplémentaires pour d'autres types d'exposition,
 - tous les facteurs économiques pertinents doivent être adaptés à la région et au secteur ;
- sévérité d'un ralentissement économique : précisée par les valeurs les plus sévères observées sur les facteurs économiques pertinents au cours des 20 dernières années :
 - les institutions sont invitées à sélectionner l'observation la plus sévère pour chacun des facteurs économiques pertinents en fonction des valeurs historiques observées au cours des 20 dernières années,

- les observations des facteurs économiques pertinents se rapportent à une période de 12 mois (pire moyenne sur 12 mois).

Étape 2 : Identification des périodes de ralentissement et de leur durée

- Durée d'un ralentissement économique : précisée par la notion de « Période(s) de ralentissement », c'est-à-dire les périodes où les pics ou creux se rapportent aux valeurs les plus sévères d'un ou plusieurs facteurs économiques observés ;
- le résultat peut être une période de ralentissement (où les pics ou les creux sont liés à la même condition économique globale) ou plusieurs périodes de ralentissement (où les pics ou les creux ne sont pas liés à la même condition économique globale).

Analyse d'impact et estimation de LGD downturn (EBA/CP/2018/08)

La méthode d'analyse et d'estimation de la LGD *downturn* dépend de la disponibilité des données et comprend deux étapes supplémentaires. En outre, une valeur de référence, qui agit comme un challenger pour l'estimation finale de la LGD, est proposée.

Étape 1 : Analyse de l'impact de toutes les périodes de ralentissement identifiées sur les données de perte pertinentes d'une institution

Des analyses sont nécessaires, que la période de ralentissement identifiée ait ou non un impact (significatif) sur les LGD réalisés.

Étape 2 : Estimation de LGD appropriée pour un ralentissement économique

Le document propose trois méthodes différentes d'estimation de la LGD *downturn* en fonction de la disponibilité des données sur les pertes.

- Estimations de LGD *downturn* basées sur les données observées : les estimations de LGD *downturn* devraient être quantifiées sur la base de données de pertes observées dans les institutions, si suffisamment de données sont disponibles ;
- estimations de LGD *downturn* basées sur les données de perte historiques estimées : si aucune donnée de perte

n'est disponible pour une période de récession considérée, les institutions doivent quantifier les estimations de LGD pour cette période de récession par des approches dites extrapolation et décote (ou une combinaison des deux) et ajouter une marge de prudence appropriée (pour couvrir le manque de données) :

- approche d'extrapolation : pour estimer les LGD *downturn* sur la base de données de pertes historiques simulées (basées sur une extrapolation rétrospective),
- approche par décote : fournit une estimation indirectement en appliquant une décote aux variables d'entrée du modèle LGD ;
- estimation par modèles internes : dans le cas où l'approche d'extrapolation et/ou de décote ne peut pas être appliquée, les établissements peuvent appliquer leur propre approche de modélisation, mais un plancher des estimations de LGD *downturn* est fixé à la moyenne LGD à long terme plus 20 % pour compenser le manque de données (plafonné à 105 %).

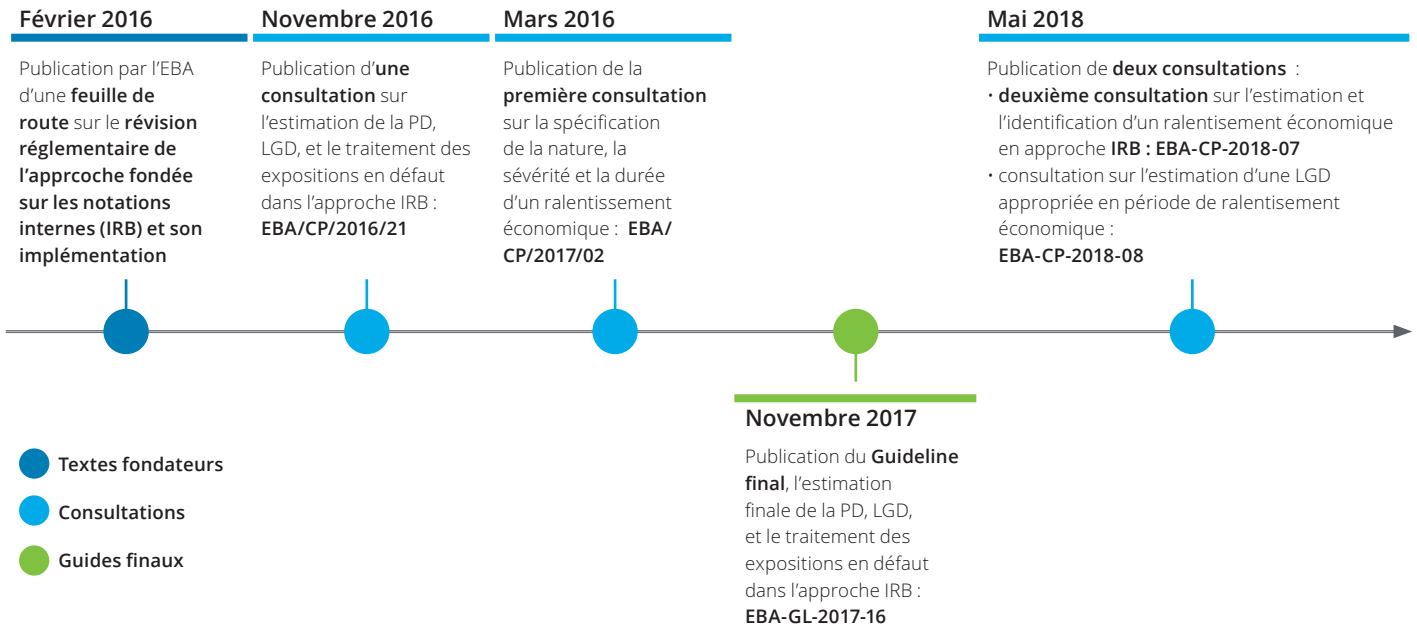
Mise en perspective avec les autres contraintes portant sur les marges de conservatisme

Ces textes s'inscrivent dans une réforme d'ensemble du traitement des modèles IRB et plus spécifiquement des marges de prudence, conservatisme et *downturn* initiée depuis 2016.

Cette réforme fait suite à une investigation menée par l'EBA suite au constat de non comparabilité des Risk Weights utilisés par les banques en approche IRB, résultant principalement d'hypothèses de modélisation divergentes au sein des institutions de l'UE.

A l'issue de ces analyses, l'EBA a publié, en Février 2016, un avis précisant les principes généraux et le calendrier pour la révision de l'approche IRB (« future of the IRB ») et son implémentation. Dans ce contexte, une série de consultations ont été et continuent d'être réalisées ainsi que la publication de guidelines.

Calendrier pour la révision de l'approche IRB (« future of the IRB ») et son implémentation



En **novembre 2017**, l'EBA a ainsi publié la guideline finale (**EBA-GL-2017-16**) sur l'estimation de la PD, de la LGD et le traitement des expositions en défaut en approche IRB.

En synthèse, cette guideline finale donne les exigences dans l'estimation des paramètres (PD/LGD) à la fois sur les expositions saines et en défaut. Elles sont organisées selon trois aspects :

- Exigences de données : donnent les précisions sur l'évaluation de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la pertinence des données utilisées à la fois pour le développement des modèles que pour l'estimation des paramètres de risque ;
- le jugement d'expert dans l'estimation des paramètres de risque : doit être correctement documenté et justifié dans les documents ad hoc ;

- les marges de conservatismes : à calculer et à appliquer aux paramètres de risque estimés dans les trois cas suivants :
 - problèmes liés aux données et à la méthodologie,
 - changements dans les processus internes clés et de l'environnement économique et juridique,
 - erreurs d'estimation dus à la distribution statistique des estimateurs.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les ETI et PME. Fort de l'expertise de ses 11 300 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.